

LABERGEMENT-LES-SEURRE



DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs**



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !



Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Joëlle DUFOUR
Le Maire

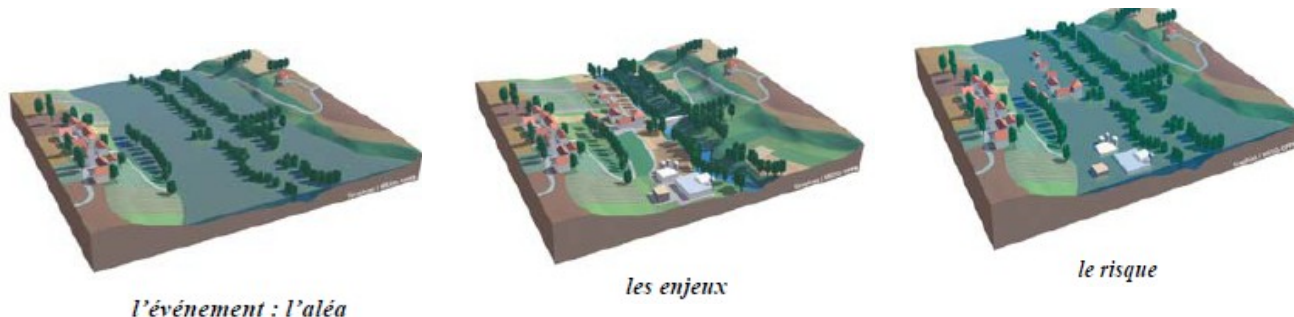
Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

SOMMAIRE

<i>P.2</i>	<i>Mot du Maire</i>
<i>P.4</i>	<i>Explications sur le risque</i>
<i>P.5</i>	<i>Systèmes d’alertes</i>
<i>P. 7</i>	<i>Risque inondation</i>
<i>P. 10</i>	<i>Risque transport routiers de matières dangereuses</i>
<i>P. 12</i>	<i>Risque transport souterrain de matières dangereuses</i>
<i>P. 14</i>	<i>Risques rupture de digue-barrage</i>
<i>P. 16</i>	<i>Risque mouvement de terrain</i>
<i>P. 17</i>	<i>Risque sismique</i>
<i>P. 21</i>	<i>Risques tempête – vents violents</i>
<i>P. 23</i>	<i>Risques sanitaires : Grand froid- neige – verglas</i>
<i>P. 25</i>	<i>Risques sanitaires : Canicule</i>
<i>P. 26</i>	<i>Risques sanitaires : Pandémie</i>
<i>P. 27</i>	<i>numéros de téléphones utiles</i>
<i>P. 27</i>	<i>Récapitulatif des bons réflexes</i>

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

- **Les risques naturels**
(inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**
(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Labergement-les-Seurre peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

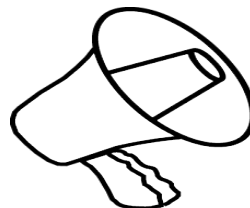
- La commune procédera à la diffusion de l'alerte dans chaque secteur

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

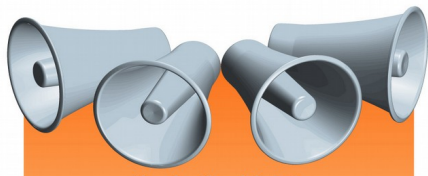
- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**Les consignes
complémentaires
seront données par
porte-voix**



**POINT DE RASSEMBLEMENT :
Parking de l'église**



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

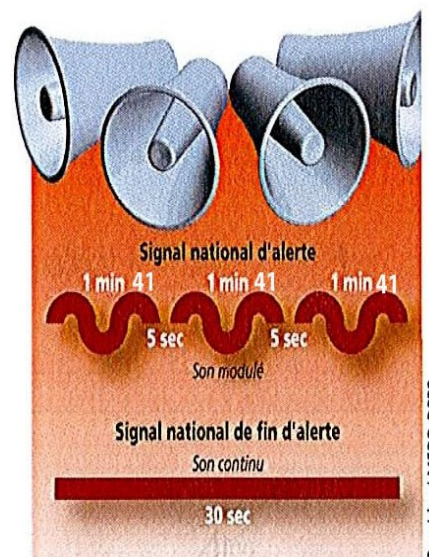
Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- la sirène de la mairie
- la sirène des véhicules des sapeurs pompiers
- des messages diffusés par mégaphones
- la radio et/ou la télévision



Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri : L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

A l'écoute du signal national d'alerte, il convient de rester à l'abri, et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



Risque inondation

Plus d'infos sur
www.prim.net

Définitions :

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à Labergement-Les-Seurre :

La commune de Labergement-Les-Seurre est concernée par l'inondation lente de plaine. Cela peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention :

En 2008, le **Plan de Prévention des Risques Inondation de la Saône** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème grave doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.



POINT DE RALLIEMENT :
Parking de l'église



Ce que vous devez faire en cas d'INONDATION :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio.

APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

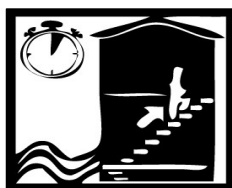
Rappel des bons réflexes : Inondations



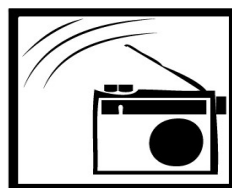
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages

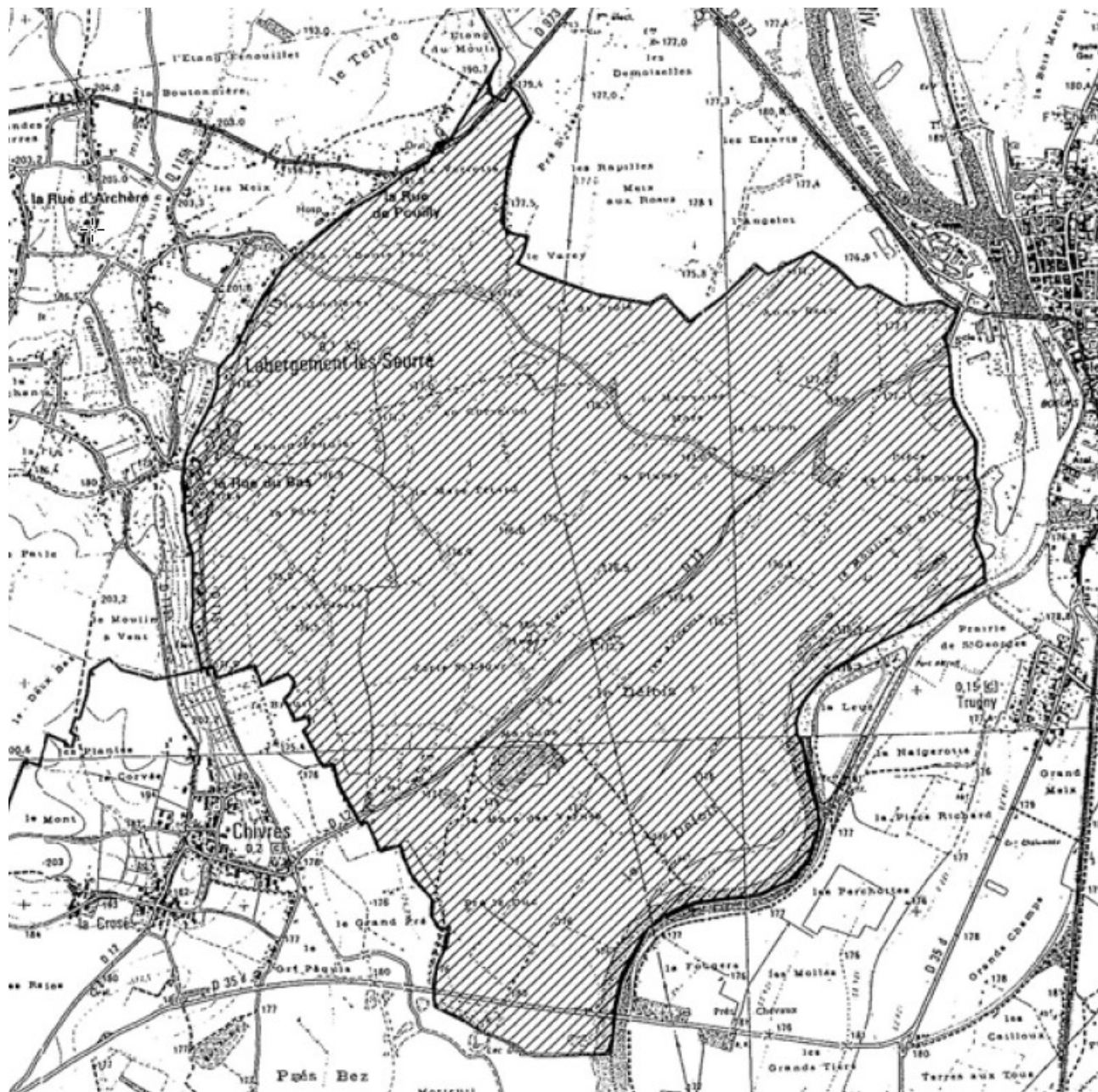


Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule

Zone inondable en grisé





Risque transport routier de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Labergement-Les-Seurre :

La commune est traversée par 1 axe routier important : la route départementale RD 973, sur laquelle transitent des transports de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention :

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



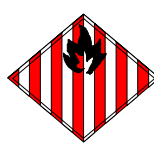
Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES :

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation,
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles,
- Écoutez la radio France Bleu Bourgogne 103,7,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants,
- Ne téléphonez pas,
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements,
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes
ni cigarettes



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES – Canalisations souterraines

Les manifestations du risque

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs. Les principaux dangers sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc,
- l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie, «la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxication et de pollution.

Les dispositions prises

«Une réglementation rigoureuse assortie de contrôles.

La commune de Labergement-les-Seurre est traversée par des canalisations de la société GRT Gaz.

L'alerte est donnée par les services de secours. Elle est diffusée par :

- une sirène ,
- des véhicules équipés de haut-parleurs,
- le porte-à-porte

Ce que vous devez faire en cas d'accident :

- n'allez pas chercher les enfants à l'école,
- éloignez-vous des portes et des fenêtres,
- ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle,
- en cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous,
- ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- écoutez la radio : France Bleu Bourgogne 103,7,
- si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité.

Si vous êtes témoins de l'accident :

- arrêtez toute activité,
- prévenez les services de secours (18 ou 112),
- si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion,
- éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous êtes alertés (sirène, véhicules avec haut-parleurs...) :

- rejoignez le bâtiment le plus proche,

APRÈS

- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte aérez le local dans lequel vous étiez

réfugiés,

- En cas d'irritation, présentez-vous chez un médecin dès la fin de l'alerte,
- Respectez les consignes données par les services de secours et les autorités (préfet ou maire),
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance,
- L'ordre d'évacuation Il est donné par le préfet de manière exceptionnelle en accord avec le maire. Il sera diffusé par : les radios locales, des véhicules équipés de haut-parleurs, le porte-à-porte.

Numéros utiles :

- sapeurs pompiers: 18,
- police/gendarmerie: 17;
- 112 depuis votre portable.
- GRT gaz : 03 80 72 96 00

Rappel des bons réflexes : Canalisation de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



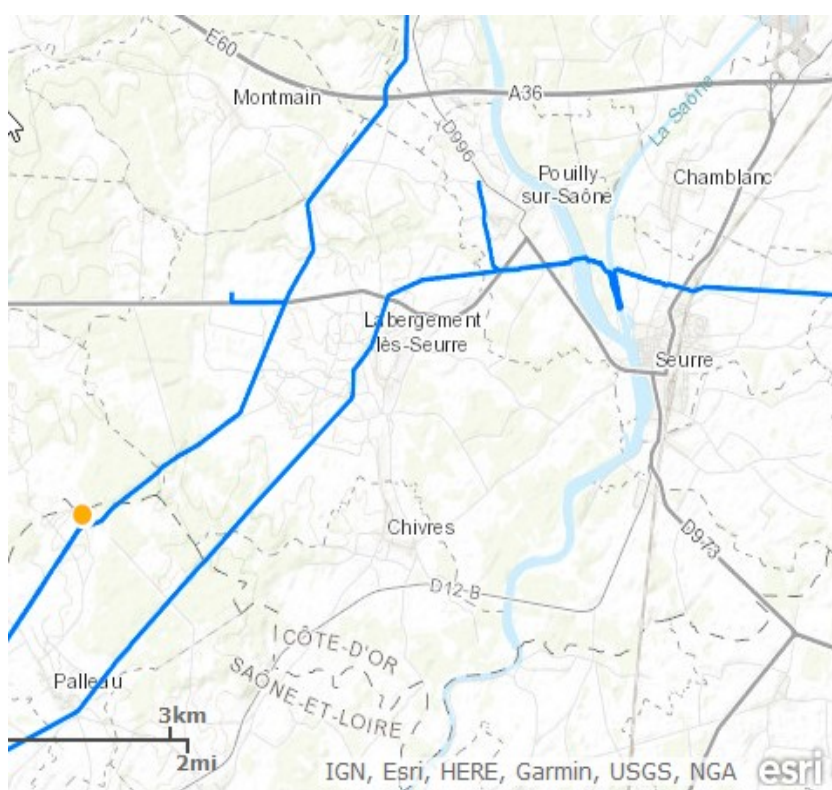
Ne téléphonez pas



Ni flammes
ni cigarettes



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Lignes bleues
correspondent au tracé du
réseau de canalisations
de gaz



Le risque rupture de digue, de barrage

Le risque à Labergement-Les-Seurre :

La commune est concernée, pour une partie de son territoire, par le risque de rupture du barrage de Bragny

Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite régulière de l'ouvrage par le service de contrôle

Les zones concernées : voir carte des risques d'inondations

L'alerte :

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture.

La sirène de la mairie sera déclenchée, des messages d'information seront diffusés à la radio. Le maire dépêchera des élus et/ou les services techniques pour informer les personnes des secteurs concernés à l'aide de la sirène, d'un porte à porte ...

Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE DIGUE DE BARRAGE :

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pieds ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.



AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

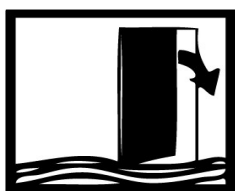
Après l'inondation :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

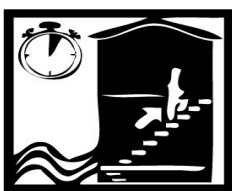
Rappel des bons réflexes : rupture de digue de barrage



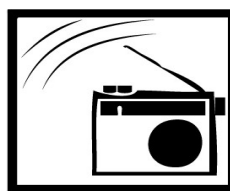
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio

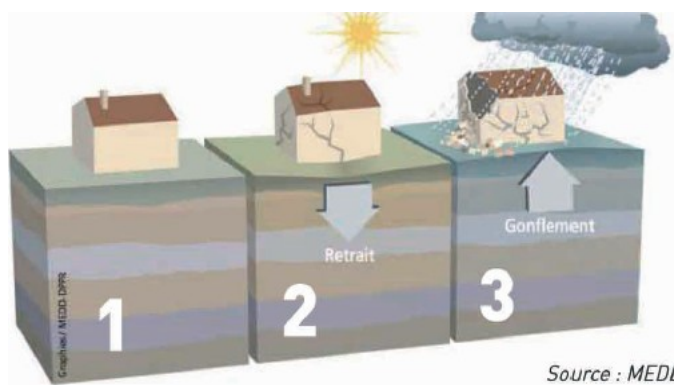


Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Le risque à Labergement-Les-Seurre :

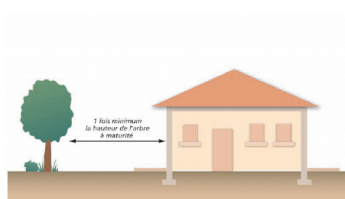
La commune se situe sur une **zone d'aléa moyen** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts ?



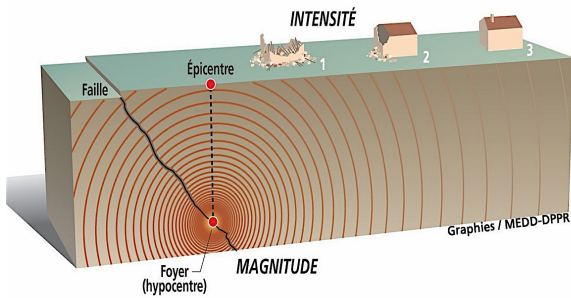
Eloignez la végétation du bâti :
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réalisez une structure étanche autour du bâtiment



Risque de Séisme



Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Un séisme est caractérisé par :

- son foyer : point d'origine de la rupture d'où partent les premières ondes sismiques.

- son épicentre : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.

- sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par un séisme et s'obtient en mesurant l'amplitude des ondes par un sismomètre. La plus connue est celle de l'échelle de Richter (augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30).

- son intensité : mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné.

- sa fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

- sa faille activée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface de part et d'autre des failles et provoquer des phénomènes annexes importants (glissements de terrain, ...).

La Commune de Labergement les Seurre est située dans une zone de sismicité très 2 : sismicité faible.

Pour en savoir plus sur le risque sismique :

- Le portail internet sur les risques majeurs : www.prim.net
- Le risque sismique : <http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique>
- Ma commune face aux risques : <http://macommune.prim.net>
- Le site du plan séisme : <http://www.planseisme.fr>
- Le bureau central sismologique français (BCSF) : <http://www.franceseisme.fr9>

Ce que vous devez faire en cas de tremblement de terre :

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Les tremblements de terre peuvent survenir en tout temps, sans crier gare.



AVANT LE SÉISME :

- Familiarisez-vous avec les plans d'urgence des endroits que vous fréquentez régulièrement (votre résidence, votre milieu de travail, votre école, votre centre communautaire) et effectuez régulièrement des exercices de simulation.
- Déterminez quels sont les endroits sécuritaires dans chaque pièce de votre maison, de votre lieu de travail ou de votre école.
- Faites des simulations de la technique « baissez-vous, protégez-vous, agrippez-vous » dans chaque pièce.

PENDANT LE TREMBLEMENT DE TERRE :

La meilleure façon de vous protéger et de protéger votre famille en cas de tremblement de terre consiste à prendre les mesures suivantes :

Si vous êtes à l'intérieur :

- Restez à l'intérieur : **baissez-vous, couvrez-vous et agrippez-vous** :
 1. **Baissez-vous** pour vous abriter sous un meuble lourd comme un bureau, une table ou un lit;
 2. **Couvrez** votre tête et votre torse afin de vous protéger de tout objet qui pourrait vous tomber dessus;
 3. **Agrippez-vous** à l'objet sous lequel vous vous cachez pour vous protéger..
- **Si vous êtes incapable de vous cacher sous quelque chose de solide**, couchez-vous ou accroupissez-vous contre un mur intérieur.
- Restez loin des fenêtres et des objets lourds.
- Si vous êtes à l'école, cachez-vous sous un pupitre ou une table et agrippez-vous bien. Tournez le dos aux fenêtres.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, bloquez les roues et protégez-vous la tête et le cou.
- Utilisez les escaliers pour sortir du bâtiment.

Si vous êtes à l'extérieur :

- Dirigez-vous vers un endroit dégagé, loin des bâtiments, des fils électriques, des arbres et des lampadaires.
- Jetez-vous par terre et restez-y jusqu'à ce que les secousses cessent.

Si vous êtes au volant :

- Rangez-vous sur le côté de la route, dans un endroit dégagé.
- Évitez les ponts, les passages supérieurs, les bâtiments, les passages inférieurs ou tout ce qui pourrait s'effondrer.
- Bouclez votre ceinture de sécurité et demeurez dans votre voiture.
- N'essayez pas de sortir de votre véhicule si des fils électriques sont tombés dessus. Attendez qu'on vienne vous secourir.
- Si vous avez besoin d'aide, placez une pancarte « Au secours » à la fenêtre.

APRÈS LE SÉISME

- Il est possible que le tremblement de terre ne soit que le premier événement d'une



série de catastrophes. Soyez prêt à réagir en cas de répliques sismiques, de glissements de terrain ou même de tsunamis, qui sont souvent causés par les tremblements de terre.

- Si vous ressentez des secousses, baissez-vous, protégez-vous, agrippez-vous. Les répliques sismiques se produisent souvent au cours des minutes, des jours, des semaines et même des mois suivant un tremblement de terre.
- Assurez-vous de ne pas être blessé ou faites soigner vos blessures avant de porter secours aux personnes blessées ou coincées dans les décombres.
- Enfilez des pantalons longs et des chandails à manches longues, des souliers robustes et des gants de travail pour vous protéger des objets brisés.
- Faites rapidement le survol des dommages causés à votre domicile et aux alentours, et faites sortir toutes les personnes présentes si l'endroit n'est pas sécuritaire.
- Écoutez les médias locaux et/ou suivez les services d'urgences et les médias sur les réseaux sociaux pour obtenir les nouvelles consignes des autorités.
- Détectez et éteignez les petits incendies, car les incendies sont les dangers les plus courants à la suite d'un tremblement de terre.
- Nettoyez immédiatement les médicaments, les javellisants, l'essence et les autres liquides inflammables renversés.
- Faites attention en ouvrant les portes des placards ou des armoires, car leur contenu pourrait avoir bougé.
- Aidez les personnes plus vulnérables comme les bébés, les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées.
- Éloignez-vous des fils électriques tombés au sol et des conduites de gaz brisées.
- Supervisez et contrôlez vos animaux de compagnie.
- N'entrez pas dans un édifice endommagé.
- En cas d'évacuation, ne regagnez pas votre domicile avant d'en avoir reçu l'autorisation. Soyez extrêmement prudent et examinez soigneusement les murs, les planchers, les portes, les escaliers et les fenêtres pour vous assurer qu'ils n'ont pas été endommagés.
- Soyez prudent si vous devez conduire après un tremblement de terre, car les feux de signalisation pourraient être en panne.
- N'utilisez pas d'allumettes et n'allumez pas les lumières avant d'être certain qu'il n'y a pas de fuite de gaz et qu'il n'y a pas eu de déversement de liquide inflammable. Si vous avez besoin d'aide, placez une pancarte « Au secours » à la fenêtre.
- S'il y a toujours de l'eau courante, remplissez des contenants propres au cas où l'eau serait coupée.
- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police / gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation, coupez le gaz et l'électricité.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Écoutez la radio (France Bleu Bourgogne).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de



Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les réflexes qui sauvent :

Pendant



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments et des zones instables

Après



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio : pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas (sauf urgence), libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, ne provoquez ni flammes ni étincelle



Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux
d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes
météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des
activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



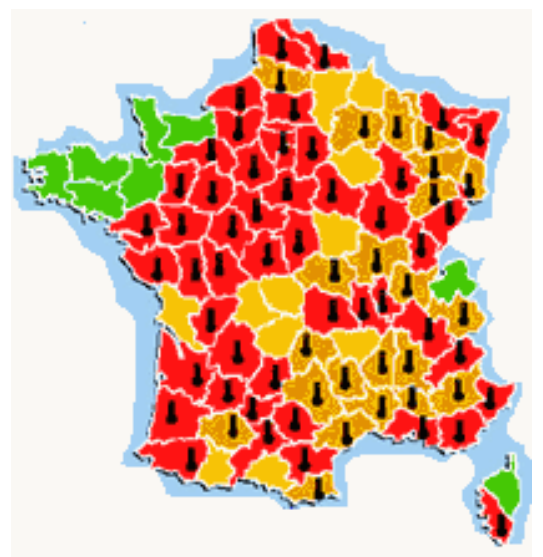
Pluie-inondation



Canicule



Orages





Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

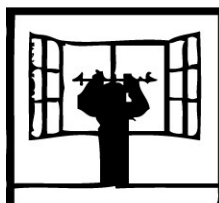
APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risques sanitaires : **GRAND FROID**

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous. En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays, mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles. Depuis novembre 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de grand froid.

Une vigilance et une action renforcée en faveur des personnes sans abri sont mises en oeuvre durant chaque période hivernale (du 1er novembre au 31 mars).

La surveillance météorologique:

Une carte de vigilance est élaborée deux fois par jour par Météo France. Le public peut la consulter sur le site www.meteofrance.com et s'informer sur les prévisions en consultant leur répondeur téléphonique.

Les plans d'intervention :

Le plan ORSEC, les plans de secours spécialisés, le plan d'évacuation et d'hébergement et le plan communal de sauvegarde prévoient les mesures urgentes à prendre en cas de tempête.

Conseils de comportements

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent,
- Evitez les sorties le soir et la nuit,
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques,
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau,
- couvrez-vous la tête et les mains,
- ne gardez pas de vêtements humides,
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée,
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour,
- Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage,
- pièces humidifiées, non surchauffées,
- Evitez les efforts brusques,
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou de verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé,
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées :
 - restez en contact avec votre médecin,
 - évitez un isolement prolongé,



- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté ; prévenez le " 115 ",
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer :
- les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu, ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc...pour se chauffer,
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement,
- N'oubliez pas les détecteurs de fumée obligatoires et les détecteurs CO2 conseillés,
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage(famille, voisins, connaissances...)

Le risque neige verglas

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. En plaine, des épisodes de neige se produisent fréquemment dès novembre et parfois jusqu'en mai.

On distingue 3 types de neige selon la quantité d'eau liquide qu'elle contient : sèche, humide ou mouillée. Les neiges humide et mouillée sont les plus dangereuses. Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Cette eau a la particularité d'être liquide malgré sa température négative : il s'agit d'eau "surfondue". La température du sol est généralement voisine de 0°C, mais elle peut être légèrement positive

La surveillance météorologique:

Une carte de vigilance est élaborée deux fois par jour par Météo France. Le public peut la consulter sur le site www.meteofrance.com et s'informer sur les prévisions en consultant leur répondeur téléphonique.

Les plans d'intervention : Le plan ORSEC, les plans de secours spécialisés, le plan d'évacuation et d'hébergement et le plan communal de sauvegarde prévoient les mesures urgentes à prendre en cas de tempête.

Ce que vous devez faire :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer,
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR),
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire,
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place,
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation,
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux,
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) et les chauffages d'appoint à combustion en continu,
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel,
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.



Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Personne âgée
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.
↓
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte
Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
↓
Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
Je ne reste pas en plein soleil.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.
Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
Je prends des nouvelles de mon entourage.



Risque sanitaires :

Une pandémie est définie comme une forte augmentation des cas de la maladie. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

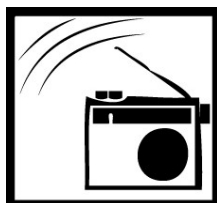
Les mesures de prévention :

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- Portez un masque,
- Lavez vous les mains régulièrement avec du gel hydroalcoolique ou du savon,
- Respectez les consignes locales ou nationales.



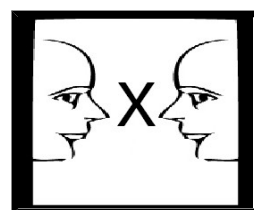
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie :hydroalcoolique



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution
hydroalcoolique



Evitez tout contact
avec une
personne malade



Les numéros utiles :

- **Mairie de Labergement-les-Seurre :** **03 80 21 11 63**
- **Sous Préfecture de Beaune** **03 45 43 80 00**
- **Préfecture de Côte d'Or Dijon :** **03 80 44 64 00**
- **Direction Départementale des Territoires (DDT)**
 - Agence de Beaune **03 80 63 36 36**
 - Siège DDT : Dijon **03 80 29 44 44**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes** (contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **Info routes Côte d'Or** **03 80 63 30 63**
<https://www.inforoute21.fr>
- **Météo France** **08 92 68 02 80**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

<https://www.inforoute21.fr>

➔ RÉCAPITULATIF DES BONS RÉFLEXES



RISQUES INDUSTRIELS



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Évitez les ascenseurs.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



N'allez pas chercher vos voitures à l'école.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme.



Ne téléphonez pas.



Respirez à travers un linge mouillé.



RISQUE NUCLEAIRE



Restez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



Évitez les ascenseurs.



N'allez pas chercher vos voitures à l'école.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme.



Ne téléphonez pas.



Sur ordre du préfet, vous pouvez être amenés à prendre les consignes d'abris à votre disposition.



MATIÈRES DANGEREUSES



Restez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Évitez les ascenseurs.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



N'allez pas chercher vos voitures à l'école.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme.



Ne téléphonez pas.



Évitez les ascenseurs.



INTÉMPÉRIES



Restez dans le bâtiment le plus proche sous un ciel nuageux.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



Ne téléphonez pas.



Ne prenez pas la voiture.



Ne restez pas sous les lignes électriques ni les arbres.



Ne courez pas sur les toits pour éviter de se blesser.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



INONDATIONS



SUBMERSION



Fermez les portes et les fenêtres.



Mettez à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



Évitez les ascenseurs.



N'allez pas chercher vos voitures à l'école.



Ne téléphonez pas.



RISQUE SISMIQUE



Restez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Évitez les ascenseurs.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme.



Ne téléphonez pas.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



MOUVEMENTS DE TERRAIN



Restez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Évitez les ascenseurs.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme.



Ne téléphonez pas.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



ENGINS DE GUERRE



Restez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Évitez les ascenseurs.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



PLAN FAMILIAL



Restez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.



Évitez les ascenseurs.



Écoutez la radio FM - 92,6 - 100,7.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme.



Ne téléphonez pas.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.



Ne courez pas sous les fils électriques tendus à terre.